DÉPARTEMENT DU GERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de MONFERRAN-SAVÈS

SÉANCE DU 15 Décembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le QUINZE DECEMBRE à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 10 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil, sous la présidence de Madame le maire.

ÉTAIENT PRESENTS : Mme BOUSSES Sandrine, M. BESSE Bertrand, M. BEYRIES Gérôme, M. LABORDE Raymond, M. MAGNE Bernard, Mme PEQUIGNOT Audrey, M. TOURON Michel, Mme VIDAL Maryelle, M. WIECZOREK Cédric

ABSENTS EXCUSES : M. DELIX Jean, M. LECHES Fabien, M. SEGUIN Arnaud, M. SOULES Frédéric

ABSENTS :

SECRETAIRE : Mme PEQUIGNOT Audrey

NOMBRE DE CONSEILLERS :
- en exercice : **treize**
- quorum : **sept**
- présents : **9**
- votants : **10** (M. SEGUIN Arnaud procuration à Mme VIDAL Maryelle)

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du Conseil Municipal du 27 octobre 2025
- Droit de préemption parcelle AA35
- Climatisation groupe scolaire
- Mur Claverie – Rue du Soleil Levant – Annule et remplace délibération 2025-032
- Frais de fonctionnement 2024-2025 classe Ulis L'Isle-Jourdain
- Engagement Echange parcellaire Commune / Madame Delteil
- Informations et questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30 avec un nombre de présents de 9 et de votants de 10.

Approbation des PV du conseil municipal du 27 octobre 2025

PAS DE DÉLIBÉRATION

Le PV du conseil municipal du 27 octobre 2025 rédigé par Monsieur Gérôme BEYRIES est adopté à l'unanimité des membres présents.

Droit de préemption

Délibération n°2025-036 Refusant de préempter la vente du bien situé 146 rue de Gascogne, parcelle AA35
Vote : Oui à l'unanimité

Mme le Maire,
explique au conseil que Monsieur GRELLIERE Maxime vend la propriété (maison), située 146 rue de Gascogne, parcelle AA35 d'une surface totale de 38 m² au sol et de 69.35 m² habitable, au prix de 144 000.00 €, à Madame BARRE Mathilde, et que la commune peut préempter cette vente dans un intérêt public.

Le conseil municipal,
Ayant entendu l'exposé fait par Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
décide de ne pas préempter la vente du bien situé 146 rue de Gascogne, parcelle AA35.

Climatisation groupe scolaire

PAS DE DÉLIBÉRATION
Le conseil municipal demande l'établissement d'autres devis auprès de deux autres sociétés

Mur Claverie – Rue du Soleil Levant – annule et remplace délibération 2025-032

Délibération n°2025-037 approuvant les devis de travaux Rue du Soleil Levant – annule et remplace la délibération 2025.032
Vote : Oui à l'unanimité

Madame le Maire,
RAPPELLE à l'assemblée la délibération prise lors de la précédente séance en date du 27 octobre 2025 sur les travaux du mur de soutènement de la propriété de M et Mme Claverie située impasse du Levant.
EXPLIQUE au conseil municipal que le devis présenté comporté des erreurs.
PRESENTE à l'assemblée le nouveau devis établis par la SAS STRIBAY TP d'un montant de :

- 24 390.00 € TTC – 20 235.00 € HT

DEMANDE à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal,
Ayant entendu l'exposé fait par Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
ACCEPTE le devis de la SAS STRIBAY TP d'un montant de :

- 24 390.00 € TTC – 20 235.00 € HT

AUTORISE Mme le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2025-032 prise le 27 octobre 2025

Fin de séance : 21h39

Le prochain conseil municipal est prévu : date à prévoir ultérieurement

La secrétaire de séance,

Audrey PEQUIGNOT

Le maire,

Maryelle VIDAL

MAIRIE DE MONFERRAN-SAVES
32490 (GERS)